



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 34102

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la diminution des volumes de postes ouverts au CAPEPS. En 2004, 780 postes sont ouverts au CAPEPS externe, c'est-à-dire à 550 postes en moins par rapport à 2003, soit 41,3 % de postes en moins ; 160 sont ouverts au CAPEPS interne, plus réservé, soit 25,6 % de postes en moins ; 32 contre 40 l'an passé sont ouverts à l'agrégation externe, et 113 à l'agrégation interne. Il s'avère cependant que la situation dans les établissements scolaires ne justifie pas une telle récession, laquelle risque de remettre en cause la qualité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cette décision scandaleuse frappe une formation universitaire, celle des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), à laquelle sont inscrits près de 10 000 étudiants en 2004 et pour lesquels le métier d'enseignant est le principal emploi qualifié possible. Par ailleurs, l'annonce de ces volumes de postes ouverts aux concours a eu lieu à quelques jours des premières épreuves d'admissibilité des différents concours, ne laissant d'autre choix que la résignation aux étudiants, pris entre la proximité des examens et la peur de l'échec. En conséquence, en ce début de « l'année européenne d'éducation par le sport » mise en place le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre afin de répondre aux inquiétudes des étudiants, des formateurs et des enseignants d'EPS.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs de 4 000. Le nombre de postes offerts aux concours externes et de 3e voie pour 2004 a ainsi été fixé à 12 500. Dans la répartition des postes entre disciplines il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés. Pour ce qui est de l'éducation physique et sportive, suite au volume de postes offerts aux concours ces trois dernières années (1 197 à l'agrégation et CAPEPS externes en 2001, 1 372 en 2002 et 1 370 en 2003, auxquels il faut ajouter les 130 postes offerts depuis 2002 pour le 3e concours, et les 311 postes ouverts ces trois dernières années aux concours réservés) la discipline est aujourd'hui très largement excédentaire en titulaires. A ce constat s'ajoute un niveau de départ à la retraite faible dans cette discipline compte tenu de la pyramide des âges (moyenne d'âge : 40,4) et une affectation des enseignants d'EPS principalement dans les collèges (plus de 60 %), établissements dans lesquels les effectifs d'élèves subissent la plus forte baisse. Cette situation est confirmée par le niveau de demande exprimée par les académies pour l'année 2004. Celle-ci passe de 1 536 en 2003 à 812 pour la rentrée 2004, soit une baisse de 47 %, et ne

représente plus que 48 % des 1 676 nouveaux titulaires à affecter à la rentrée. Aussi, un fort surnombre est-il attendu au cours de l'année scolaire 2004-2005, malgré la baisse des postes offerts.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34102

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1165

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2681